



Conseil de sécurité

Distr. générale
27 août 2020
Français
Original : anglais

Lettre datée du 26 août 2020, adressée au Secrétaire général et aux Représentants permanents des pays membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte des exposés de M. Vladimir Voronkov, Secrétaire général adjoint chargé du Bureau de lutte contre le terrorisme, et de M^{me} Michèle Coninx, Directrice exécutive de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, ainsi que des déclarations faites par les représentantes et représentants de la Belgique, de la Chine, de la République dominicaine, de l'Estonie, de la France, de l'Allemagne, de l'Indonésie, de la Fédération de Russie, de Saint-Vincent-et-les Grenadines, de l'Afrique du Sud, de la Tunisie, des États-Unis d'Amérique et du Viet Nam, à l'occasion de la visioconférence sur « Les menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme », tenue le lundi 24 août 2020.

Conformément à la procédure décrite dans la lettre du 2 avril 2020, adressée aux représentantes permanentes et aux représentants permanents des membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil de sécurité (S/2020/273), qui a été convenue en raison des circonstances exceptionnelles créées par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), le texte de ces exposés et déclarations sera publié en tant que document officiel du Conseil de sécurité.

Le Président du Conseil de sécurité
(Signé) Dian Triansyah Djani



Annexe I**Exposé de M. Vladimir Voronkov, Secrétaire général adjoint chargé du Bureau de lutte contre le terrorisme**

Avant de commencer, je tiens à exprimer mes profondes condoléances à l'Afghanistan, à la France, au Nigéria, au Royaume-Uni, à la Somalie, au Tchad et à tous les États Membres qui ont récemment été victimes d'attaques terroristes. J'adresse mes pensées sincères et toute ma sympathie aux survivants et aux familles des victimes.

Je vous remercie, Monsieur le Président, de me donner l'occasion de présenter au Conseil de sécurité le onzième rapport du Secrétaire général sur la menace que représente l'EIL (Daech) pour la paix et la sécurité internationales et sur l'action menée par l'Organisation des Nations Unies pour aider les États Membres à contrer cette menace (S/2020/774), préparé en application de la résolution 2368 (2017).

Ce rapport a été préparé par l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions concernant l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIL), dirigée par M. Fitton-Brown, et par la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme (DECT), dirigée par M^{me} Coninx, en étroite collaboration avec mon bureau et avec la contribution d'autres entités du Pacte mondial de coordination contre le terrorisme.

Il couvre une période qui ne ressemble à aucune autre puisque marquée par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), laquelle touche la quasi-totalité des États Membres. Cet environnement pandémique soulève plusieurs défis stratégiques et pratiques pour la lutte contre le terrorisme, dont nous avons discuté lors de la Semaine de la lutte contre le terrorisme organisée virtuellement par mon bureau le mois dernier.

Nos discussions durant cette semaine virtuelle de la lutte contre le terrorisme ont montré que les États doivent rester attentifs à la manière dont évolue la menace que représente l'EIL pendant la pandémie et dont elle évoluera après. Elles ont également souligné la nécessité de pérenniser l'attention et les ressources nécessaires pour remédier à la menace persistante de l'EIL et aux défis que continuent de représenter les combattants terroristes étrangers.

Depuis le début de l'année, nous avons constaté de fortes disparités entre les régions pour ce qui est de l'évolution de la menace. Dans les zones de conflit, la menace s'est intensifiée, comme en témoignent le regroupement et l'activité accrue de l'EIL en Iraq et en République arabe syrienne et au sein de certains de ses affiliés régionaux. Dans les zones exemptes de conflit, toutefois, elle semble s'être atténuée à court terme. Les mesures visant à minimiser la propagation de la COVID-19, telles que les confinements et les restrictions de circulation, semblent avoir réduit le risque d'attaques terroristes dans de nombreux pays. Cependant, des individus qui puisent leur inspiration en ligne et agissent seuls ou en groupuscules continuent de commettre des attentats, tendance qui pourrait être alimentée par les efforts opportunistes de propagande déployés par l'EIL durant la pandémie.

L'impact de la pandémie sur les activités de recrutement et de collecte de fonds reste incertain, car ses retombées socioéconomiques pourraient exacerber les conditions propices au terrorisme et renforcer la menace à moyen et long terme, tant dans les zones de conflit qu'ailleurs. Dans l'intervalle, rien n'indique clairement un changement d'orientation stratégique de l'EIL sous la conduite de son nouveau chef. Les arrangements en matière de commandement et de contrôle entre la structure centrale de l'EIL et ses « provinces » lointaines ont continué de se relâcher, renforçant ainsi les affiliés régionaux. J'entends mettre en exergue certains faits nouveaux survenus dans différentes régions.

Au Moyen-Orient, la structure centrale de l'EIIL a continué à s'établir plus solidement dans certaines des zones précédemment situées sous son contrôle, où elle opère avec une confiance grandissante et de plus en plus ostensiblement. Selon les estimations, plus de 10 000 combattants de l'EIIL seraient toujours actifs en Iraq et en Syrie où, organisés en petites cellules, ils se déplacent librement de part et d'autre de la frontière entre les deux pays. En 2020, le nombre d'attaques de l'EIIL a considérablement augmenté dans les deux pays par rapport à 2019.

La crise de la COVID-19 a exacerbé la situation déjà désastreuse et intenable de milliers de personnes soupçonnées d'entretenir des liens avec l'EIIL qui sont bloquées dans la zone de conflit, en particulier des femmes et des enfants. Le rapatriement, la poursuite, la réadaptation, la réintégration et la protection des personnes vulnérables en sont devenus plus pressants encore. Bien que certains États aient rapatrié et continuent de rapatrier des enfants, seuls des progrès limités ont été réalisés pour ce qui est de surmonter les obstacles juridiques, politiques et pratiques au rapatriement.

La menace mondiale que représente l'EIIL ira probablement en s'intensifiant si la communauté internationale échoue à relever ce défi. Une action déterminée est requise de la part des États Membres pour des raisons humanitaires et liées aux droits humains et à la sécurité. Le Secrétaire général renouvelle son appel aux États Membres pour qu'ils remplissent les obligations que leur fait le droit international et rapatrient leurs ressortissants – femmes, hommes et enfants. Le système des Nations Unies se tient prêt à appuyer leurs efforts dans ce sens.

J'en viens maintenant à l'Afrique. Le groupe « Province d'Afrique de l'Ouest de l'État islamique » reste un bastion de la propagande mondiale de l'EIIL, et ses quelque 3 500 membres en font l'une des « provinces » lointaines les plus vastes. Il a continué à renforcer les liens avec l'État islamique du Grand Sahara, qui reste le groupe le plus dangereux dans la zone des trois frontières, aux confins du Burkina Faso, du Mali et du Niger.

Bien que l'EIIL ne compte que quelques centaines de combattants en Libye, il exploite les tensions locales entre groupes ethniques. Il constitue une grave menace qui pourrait avoir un impact régional plus large. L'escalade du conflit en Libye pourrait ouvrir de nouvelles perspectives à l'EIIL s'agissant d'étendre son activité.

Autre fait nouveau inquiétant, le groupe « Province d'Afrique centrale de l'État islamique » a organisé des attaques en République démocratique du Congo et au Mozambique, notamment des attaques complexes et de brèves prises de contrôle de villages.

En Europe, la menace continue de résulter principalement de la radicalisation terroriste endogène alimentée par Internet. Trois attaques inspirées par l'EIIL ont eu lieu en France et deux au Royaume-Uni au cours de la période considérée, tandis que d'autres attentats préparés par des acteurs isolés et visant des cibles publiques molles ont heureusement été déjoués. De très vives inquiétudes persistent autour de la radicalisation et de l'échec de la réhabilitation dans les prisons, ainsi que de la libération imminente de détenus dangereux ayant des antécédents terroristes ou des liens avec le terrorisme.

Plusieurs États Membres européens ont évoqué une menace terroriste croissante émanant de l'« extrémisme violent de droite », qui exige que les services de renseignement réorientent leurs priorités opérationnelles et analytiques jusqu'alors axées sur l'EIIL.

En Asie, l'entité affiliée à l'EIIL en Afghanistan reste capable de mener des attaques de grande envergure dans différentes parties du pays, y compris à

Kaboul, malgré les pertes territoriales qu'elle continue de subir et l'arrestation de ses dirigeants. Ce groupe cherche à utiliser le territoire afghan pour étendre son influence dans la région, à l'instar de l'approche adoptée par la structure centrale de l'EIL. Il cherche également à attirer des combattants qui s'opposent, entre autres, à l'accord de paix conclu entre les Taliban et les États-Unis.

S'agissant d'autres régions d'Asie, l'EIL a revendiqué sa première attaque aux Maldives en avril. Des inquiétudes demeurent autour du recrutement de combattants de l'EIL dans le pays et du défi imminent que représente la gestion de ceux qui reviennent de la principale zone de conflit. En Asie du Sud-Est, des attentats visant les forces de sécurité se produisent régulièrement mais les autorités gouvernementales ont maintenu la pression sur les activités de l'EIL en menant des opérations antiterroristes.

Le rapport du Secrétaire général souligne également la manière dont le système des Nations Unies a continué à soutenir activement les États Membres au cours des six derniers mois malgré la pandémie. Suite à l'épidémie de COVID-19, les entités des Nations Unies se sont rapidement adaptées pour assurer la continuité des activités. La collaboration dans le cadre du Pacte mondial de coordination contre le terrorisme s'est poursuivie grâce à l'organisation régulière de réunions virtuelles et de projets communs. Fin mars, mon bureau a lancé la Plateforme mondiale pour la coordination contre le terrorisme afin de faciliter plus avant ce processus et les contacts avec les États Membres. J'ai déjà informé le Conseil de sécurité des résultats de la Semaine de la lutte contre le terrorisme, qui s'est brillamment déroulée en juillet (voir S/2020/791).

Mon bureau a travaillé en étroite collaboration avec la DECT et d'autres partenaires du Pacte pour faire preuve de souplesse et mener à bien des programmes de renforcement des capacités, notamment en utilisant des plateformes en ligne et en élaborant des méthodes d'évaluation des besoins à distance. Je voudrais souligner devant le Conseil quelques activités clefs entreprises par mon bureau.

Premièrement, nous avons dirigé la mise au point d'un cadre global et pluri-institutionnel destiné à offrir aux États Membres qui en font la demande un appui coordonné en matière de protection, de rapatriement, de poursuites, de réadaptation et de réintégration des ressortissants de pays tiers revenant d'Iraq et de Syrie. Ce cadre, coordonné par mon bureau et l'UNICEF, vise à garantir que cet appui soit conforme aux droits humains, tienne compte des questions de genre et prenne en considération l'intérêt supérieur de l'enfant.

Deuxièmement, dans nos activités, nous avons continué de donner la priorité aux victimes du terrorisme, notamment en encourageant les États Membres à inclure dans leur stratégie nationale de lutte contre le terrorisme des mesures destinées à garantir le respect des droits des victimes. La célébration de la Journée internationale du souvenir, en hommage aux victimes du terrorisme la semaine dernière nous a rappelé que nous devons faire plus pour accompagner les victimes. Il faut notamment faire davantage pour lutter contre les violences sexuelles commises par l'EIL, tant du point de vue du principe de responsabilité qu'en termes de soutien aux victimes.

Troisièmement, la lutte contre le financement du terrorisme reste une priorité fondamentale. La pandémie augmente le risque potentiel de cybercriminalité par les terroristes pour collecter et déplacer des fonds. En juin, le Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme au sein de mon bureau a lancé, en collaboration avec la DECT, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et le Bureau des technologies de l'information et des communications, un programme mondial de renforcement des capacités, conformément à la résolution 2462 (2019), sur la prévention et la répression du financement du terrorisme.

Quatrièmement, mon bureau a continué de travailler en partenariat avec un large éventail d'entités pour aider les États Membres à faire appliquer la loi et à assurer la sécurité des frontières. Le Programme des Nations Unies de lutte contre les déplacements des terroristes, dirigé par mon bureau pour aider les États Membres à mettre en œuvre les résolutions 2178 (2014), 2396 (2017) et 2482 (2019), compte actuellement 36 bénéficiaires confirmés répartis dans différentes régions. Le Programme s'est adapté à la crise de la COVID-19 en élaborant, avec la DECT, une méthodologie d'évaluation en ligne, qui a été appliquée pour la première fois en juin en Côte d'Ivoire.

Enfin, à l'occasion du débat public de haut niveau organisé par la présidence indonésienne du Conseil au début du mois sur la question des liens entre le terrorisme et la criminalité organisée (voir S/2020/791), nous avons discuté de la nécessité de s'attaquer à l'approvisionnement illicite en armes légères et de petit calibre des groupes terroristes. Le Bureau de lutte contre le terrorisme, l'ONUSC, la DECT et le Bureau des affaires de désarmement ont lancé en février un projet commun axé sur l'Asie centrale pour lutter contre ce phénomène.

La crise de la COVID-19 a mis en évidence les défis que nous devons relever pour éliminer la menace du terrorisme. L'EIIL et d'autres groupes terroristes cherchent à exploiter les multiples perturbations et les effets socioéconomiques et politiques négatifs provoqués par la pandémie. Comme cela a été souligné lors de la Semaine de la lutte contre le terrorisme, qui s'est déroulée virtuellement, le renforcement de l'action collective et de la coopération internationale en matière de lutte contre le terrorisme doit rester une priorité pendant et après la pandémie. Les États Membres peuvent compter sur le plein appui de mon bureau et du système des Nations Unies, par l'intermédiaire du cadre du Pacte mondial de coordination contre le terrorisme, dans la poursuite de leurs efforts pour élaborer des stratégies globales pour lutter contre la menace posée par l'EIIL et le terrorisme.

Annexe II

Exposé de M^{me} Michèle Coninx, Directrice exécutive de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme

Je vous remercie, Monsieur le Président, de me donner la possibilité de présenter au Conseil de sécurité le onzième rapport du Secrétaire général sur la menace que représente l'EIIL (Daech) pour la paix et la sécurité internationales et sur l'action menée par l'Organisation des Nations Unies pour aider les États Membres à contrer cette menace (S/2020/774).

Je tiens également à remercier le Secrétaire général adjoint Voronkov d'avoir donné un aperçu du rapport et à féliciter de leur précieuse contribution au rapport le Bureau de lutte contre le terrorisme (BLT) et l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions créée par les résolutions 1526 (2004) et 2253 (2015) concernant l'EIIL (Daech), Al-Qaida, les Taliban et les personnes et entités qui leur sont associées.

La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) est un des plus grands défis auxquels l'ONU ait été confrontée au cours de ses 75 ans d'existence. La période d'incertitude mondiale qui en résulte a révélé les fractures économiques et les instabilités sociales existantes, et ses effets se font également sentir sur tout l'appareil international de sécurité. Comme nous l'avons entendu, le caractère imprévisible de la pandémie et la rapidité avec laquelle elle évolue font qu'il est difficile d'évaluer son effet global sur les activités de l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL).

La situation désastreuse dans laquelle se trouvent des milliers de femmes et d'enfants associés à l'EIIL dans les camps de détention dans le nord-est de la Syrie demeure un défi majeur pour la communauté internationale. La pandémie de COVID-19 risque d'aggraver une situation déjà intenable aussi bien sur le plan humanitaire qu'en ce qui concerne les droits de l'homme et la sécurité. Le maintien en détention pour une durée indéfinie est juridiquement injustifiable et a de lourdes implications d'un point de vue sécuritaire et moral. Les enfants qui s'y trouvent restent le groupe le plus vulnérable. Chaque nouvelle journée passée dans ces camps augmente le risque qu'ils subissent des traumatismes psychosociaux irréparables.

Le mois dernier, la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme (DECT) a publié une note analytique sur les poursuites engagées à l'encontre des femmes associées à l'EIIL, soulignant les difficultés propres au genre rencontrées par les États dans les enquêtes et les poursuites, la réadaptation et la réintégration des femmes rapatriées. Les femmes restent le groupe qui affiche le plus faible taux de retour de la zone de conflit. Nous ne pouvons pas laisser ces femmes devenir des oubliées.

Il est urgent d'institutionnaliser des stratégies globales en matière de poursuites, de réadaptation et de réintégration, qui soient adaptées aux femmes et tiennent compte de leurs spécificités. Et il faut d'urgence fournir aux États l'assistance technique voulue. Il y a eu quelques signes de progrès. Plusieurs États ont rapatrié leurs ressortissants en dépit des difficultés supplémentaires posées par la COVID-19. D'autres avancent également dans les poursuites engagées pour faits de terrorisme contre les membres de l'EIIL qui ont été rapatriés, des chefs d'accusation qui s'accompagnent parfois de poursuites pour crimes de guerre, crimes contre l'humanité et crime de génocide. C'est ainsi qu'on contribuera à rendre justice aux victimes de l'EIIL.

Les États doivent continuer à améliorer la collecte par l'armée et le partage d'informations et de preuves recevables liées au terrorisme, dans le respect du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire.

Dans le cadre de l'initiative globale en matière de poursuites, de réadaptation et de réintégration, la DECT travaille en partenariat avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et le Bureau de lutte contre le terrorisme à l'élaboration de stratégies de réadaptation et de réintégration adaptées à divers contextes. Les restrictions imposées par la pandémie, notamment les mesures de confinement, la réduction des activités religieuses et culturelles et le manque de possibilités d'emploi, risquent d'exacerber le mécontentement existant, en particulier dans les sociétés confrontées à des conflits endémiques.

Les gens passant davantage de temps en ligne, l'EIIL et ses affiliés en profitent pour accélérer la diffusion de leur propagande toxique via les plateformes numériques, y compris les plateformes de jeux. Les États Membres doivent veiller à ce que les politiques adoptées pour contrer la diffusion des discours terroristes et de la désinformation soient conformes aux droits de l'homme et tiennent compte des questions de genre.

Une stratégie mobilisant l'ensemble de la société et reposant sur la consultation avec les parties prenantes, notamment les organisations de la société civile, les milieux universitaires, les groupes de réflexion, les acteurs religieux et les figures communautaires, est plus indispensable que jamais. La DECT poursuit son action auprès des États, dans le cadre du Pacte mondial de coordination contre le terrorisme, notamment en partenariat avec le Gouvernement iraquien, pour qu'ils définissent des stratégies antiterroristes globales et intégrées qui fassent intervenir un large éventail d'acteurs.

Les États doivent introduire des mesures originales et concrètes en matière de lutte contre le terrorisme, renforcer les partenariats existants et garantir le respect des droits des victimes.

Je me félicite de l'adoption, en mars, de la Déclaration interconfessionnelle relative aux victimes de l'EIIL par les dirigeants des communautés religieuses iraqiennes, qui vise à garantir la justice et le respect du principe de responsabilité et à protéger les droits des victimes et des rescapés des actes de l'EIIL.

Malgré les importantes pertes territoriales qu'il a subies, l'EIIL continue de représenter une menace, non seulement au Moyen-Orient, mais aussi sur les nouveaux champs de bataille en Asie du Sud et du Sud-Est, dans le bassin du lac Tchad et au Sahel. Nous suivons de près la crise politique actuelle au Mali et nous espérons que l'état de droit sera rétabli pour permettre au pays de poursuivre sa lutte contre la montée de la menace terroriste. Notre riposte à ce défi transnational persistant doit être multilatérale et s'appuyer sur le renforcement de l'échange d'informations et de la coopération internationale.

La DECT a revu ses méthodes de travail face à la pandémie COVID-19 et a pu poursuivre ses activités, en dépit des circonstances difficiles. Agissant au nom du Comité contre le terrorisme, nous avons amélioré notre évaluation documentaire des activités des États Membres et nous avons apporté notre assistance au Comité en vue de l'adoption d'un cadre actualisé pour les visites de pays et de la liste annuelle des réunions et des séances d'information organisées à l'intention du Comité et de l'ensemble des Membres.

Dans le cadre du Programme des Nations Unies de lutte contre les déplacements des terroristes, la DECT et ses partenaires ont mené des missions virtuelles de contrôle en profondeur pour le Botswana et la Côte d'Ivoire et ont élaboré des feuilles de route pour l'exploitation des renseignements préalables concernant les voyageurs et des dossiers passagers pour ces deux États. Avec ses partenaires, la DECT a également mené une mission virtuelle de contrôle en profondeur pour le Botswana concernant

le renforcement des capacités de lutte contre le terrorisme en utilisant le mécanisme de coordination des cellules de fusion interinstitutions au niveau national.

La DECT et le BLT ont tenu des consultations conjointes avec les États Membres et les experts sur l'utilisation des technologies biométriques en ce qui concerne les mesures liées à la pandémie, pour garantir leur conformité avec le droit international des droits de l'homme. Nous avons renforcé notre collaboration avec nos partenaires sur le terrain, en particulier les coordonnateurs résidents et les équipes de pays des Nations Unies dans les États Membres évalués. Cela nous a permis d'intégrer les faits nouveaux aux niveaux local, national et régional dans notre analyse des grandes tendances et de faciliter l'assistance technique, ce qui se traduira par des résultats plus efficaces et plus effectifs en matière de lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent. Nous continuons à partager nos connaissances grâce aux publications que nous faisons paraître régulièrement, y compris notre récente analyse des effets potentiels à court et à long terme de la COVID-19 sur le terrorisme et la lutte contre le terrorisme.

En juin, en application de la résolution 2462 (2019), la DECT et l'Équipe de surveillance ont établi un rapport conjoint sur la lutte contre le financement du terrorisme (S/2020/493, annexe), sur la base des réponses de 112 États Membres. Le rapport a été suivi d'une séance d'information à huis clos du Conseil. En juillet, nous avons mené une consultation mondiale virtuelle avec plus de 15 organisations de la société civile sur la lutte contre le financement du terrorisme et ses conséquences pour les droits humains, conformément à la résolution 2462 (2019).

La DECT est déterminée à poursuivre le dialogue avec la société civile sur les questions relatives à la lutte contre le terrorisme et à la lutte contre l'extrémisme violent dans un cadre respectueux des droits humains et tenant compte des questions de genre. Il ne fait aucun doute que les conséquences de la pandémie de COVID-19 compliqueront notre tâche, qui est déjà complexe. Toutefois, la pandémie nous a également donné l'occasion de remettre en question le statu quo. Nous devons continuer à saisir cette occasion pour revoir et renforcer nos approches de lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent.

Nous devons défendre collectivement nos principes communs d'un ordre international fondé sur l'état de droit et élaborer des politiques et des pratiques respectueuses des droits humains et tenant compte des questions de genre ainsi que des approches mobilisant l'ensemble de la société. Notre détermination à garantir la justice, l'égalité et la dignité humaine doit continuer à être la pierre angulaire de nos efforts multilatéraux de lutte contre le terrorisme.

Annexe III

Déclaration de M. Philippe Kridelka, Représentant permanent de la Belgique auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je remercie le Secrétaire général de son rapport sur la menace que représente Daech pour la paix et la sécurité internationales (S/2020/774), ainsi que le Secrétaire général adjoint Voronkov et la Sous-secrétaire générale Coninx de leurs présentations.

Grâce aux efforts de la Coalition mondiale contre Daech, dont la Belgique est un membre actif, les territoires syrien et iraquien ne sont plus sous le contrôle de l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIL). Ce dernier maintient cependant une présence dans la région, et d'autres petits groupes animés par la même idéologie continuent de se répandre dans d'autres régions du monde, notamment au Sahel, en Afrique de l'Ouest et dans la région du lac Tchad, tentant ainsi d'exploiter l'insécurité qui y règne.

Les conséquences de la pandémie de coronavirus sur la menace posée par l'EIL sont multiples mais ne sont pas encore claires. Même s'il est possible que les mesures prises par les États Membres pour lutter contre la pandémie ont compliqué les activités du groupe terroriste, nous constatons toujours une augmentation de ses activités en Iraq et en Syrie, en particulier dans les régions les plus fragiles. Dans les mois à venir, il faudra rester vigilant et continuer à évaluer la situation afin d'éviter toute résurgence de cette organisation dans la région.

Par ailleurs, pendant la pandémie, la campagne de propagande du groupe, menée principalement sur les plateformes en ligne, a pu atteindre un public fragile et confiné, en particulier parmi les groupes les plus vulnérables de nos sociétés qui se sentent marginalisés et dévalorisés. Les efforts visant à prévenir et à combattre ces discours de haine doivent rester une priorité à long terme, car ils exacerbent la radicalisation conduisant à l'extrémisme violent et au terrorisme.

Comme vous l'avez déclaré, la menace posée par Daech et ses partisans est en constante évolution, et exige donc que tous les États Membres restent vigilants et s'adaptent rapidement et avec souplesse. Dans ce contexte, le 16 juin, le Conseil de l'Union européenne a mis à jour ses conclusions sur l'action extérieure de l'Union européenne concernant la prévention du terrorisme et de l'extrémisme violent et la lutte contre ces phénomènes, qui constituent la base de l'action de l'Union européenne dans ce domaine. Ces nouvelles conclusions permettront à l'Union européenne de poursuivre son action tout en s'adaptant à l'évolution de la menace posée par l'EIL et à l'émergence de nouvelles menaces, notamment la montée du terrorisme d'extrême droite.

La Belgique condamne le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations. Mon pays est convaincu que la lutte contre le terrorisme ne peut être couronnée de succès que si elle est menée dans le strict respect du droit des droits de l'homme et du droit international humanitaire, ce qui doit constituer un principe directeur des quatre piliers de la Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies. C'est pourquoi, avec ses partenaires européens, la Belgique s'assure que les mesures prises pour lutter contre le terrorisme n'ont pas d'incidence négative sur les droits humains et les activités humanitaires sur le terrain, notamment dans les camps syriens.

La question des combattants terroristes étrangers constitue un défi de taille pour notre sécurité commune. Par conséquent, mon pays accueille favorablement les mesures prises récemment visant à empêcher les déplacements à des fins de terrorisme et souligne l'importance de traduire les terroristes en justice, tout en continuant à lutter contre les causes profondes de la radicalisation qui conduit à l'extrémisme et au

terrorisme. Dans le même temps, il est essentiel de mettre en place des programmes spécialisés de réintégration et de réinsertion à l'intention des hommes et des femmes soupçonnés d'infractions liées au terrorisme. Il est également essentiel de faire une distinction entre le statut des enfants et celui des hommes et des femmes, et de les considérer avant tout comme des victimes du terrorisme.

La Belgique estime que le succès de la lutte contre l'extrémisme violent et le terrorisme exige une approche globale. Cette approche globale se traduit au niveau militaire par une contribution de quatre F-16 belges pour appuyer les opérations de la Coalition à partir d'octobre pour une période d'un an, et au niveau de la stabilisation par une contribution de 4 millions d'euros en 2020 dans les territoires libérés du contrôle de Daech. Nous promouvons également une approche inclusive, à l'échelle de la société. Les jeunes, les femmes, le secteur privé, la société civile, les défenseurs et défenseuses des droits de l'homme et les victimes du terrorisme contribuent tous à l'élaboration de politiques efficaces, pertinentes et durables. Leurs voix doivent être entendues et intégrées dans nos stratégies de lutte contre le terrorisme.

Enfin, malgré la fragmentation de nos efforts causée par la pandémie actuelle, il est essentiel de renforcer notre coordination et notre coopération en matière de lutte contre le terrorisme aux niveaux international et régional, mais aussi national. Dans ce contexte, la Belgique tient à souligner qu'elle apprécie à sa juste valeur la souplesse dont ont fait preuve toutes les entités des Nations Unies, qui ont su continuer à remplir avec succès leurs mandats dans les circonstances difficiles de ces derniers mois. Aux côtés de tous ses partenaires, la Belgique restera pleinement engagée en faveur de l'élimination de la menace posée par Daech.

Annexe IV

Déclaration M. Geng Shuang, Représentant permanent adjoint de la Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je remercie le Secrétaire général adjoint Voronkov et la Directrice exécutive Coninx de leurs exposés. Nous accueillons avec satisfaction le onzième rapport du Secrétaire général sur la menace que représente l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) pour la paix et la sécurité internationales (S/2020/774).

La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a révélé les profonds bouleversements que connaît le monde et les graves défis auxquels l'humanité est confrontée. Les inégalités au sein des pays et entre eux ont été mises à nu. L'ignorance, la peur, la stigmatisation et la politisation, corollaires de la pandémie, ont conduit à la haine et à la xénophobie, qui ont été aggravées et amplifiées par l'utilisation populaire des médias sociaux.

Bien que la pandémie semble avoir temporairement réduit les risques d'attentats terroristes, les retombées socioéconomiques de la crise sont susceptibles d'exacerber les conditions propices au terrorisme. Elles pourraient alimenter un cercle vicieux de déstabilisation et de violence et accroître la menace à moyen et long terme, que l'EIIL et d'autres organisations terroristes sont désireux d'explorer et d'exploiter.

Selon le rapport du Secrétaire général, dans le contexte de la pandémie de COVID-19, le monde assiste à une intensification des activités des organisations terroristes, telles que l'EIIL, en Iraq et en Syrie afin de reconstruire leur capacité opérationnelle mondiale. Des terroristes, dont l'EIIL, s'infiltrèrent également en Afrique du Nord, en particulier en Libye, soufflant sur les braises des turbulences régionales. L'EIIL a également annoncé qu'il pourrait utiliser le virus comme une arme biologique pour lancer des attaques terroristes. Les États Membres doivent rester très vigilants face à tous ces événements dangereux. Alors que nous sommes confrontés aux défis sans précédent posés par la pandémie de COVID-19 et à l'ennemi commun du terrorisme, nous devons garder à l'esprit que l'humanité est une communauté qui partage un avenir commun et que nous devons renforcer la coopération pour lutter ensemble contre la menace qui se pose à nous.

Premièrement, la coopération antiterroriste internationale doit respecter les buts et les principes consacrés par la Charte des Nations Unies et continuer à tirer parti du rôle central de coordination que jouent l'ONU et le Conseil de sécurité par le biais de normes unifiées. Dans la lutte contre le terrorisme, nous devons respecter la responsabilité première des États Membres et la souveraineté des pays concernés. Nous devons mettre en œuvre de manière globale les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale ainsi que la Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies. Pendant et après la pandémie de COVID-19, nous devons continuer à promouvoir le multilatéralisme et à renforcer la coopération internationale dans le cadre de nos efforts communs de lutte contre le terrorisme.

Deuxièmement, nous devons adopter des politiques intégrées pour nous attaquer aux causes profondes ainsi qu'aux symptômes du terrorisme afin d'en éliminer les foyers. La communauté internationale doit œuvrer à un règlement politique des crises, régler les différends par des moyens pacifiques, aider les États Membres à réduire et à éliminer la pauvreté et à réaliser le développement durable, et encourager le dialogue entre les civilisations et les religions. Nous devons appuyer les organisations régionales, telles que l'Union africaine, qui jouent un rôle important. Une assistance doit être apportée aux pays en développement, en particulier aux pays africains, pour les aider à se doter de capacités en matière de lutte contre le terrorisme.

et de déradicalisation. La communauté internationale doit de toute urgence renforcer la coopération afin de combattre et de surmonter la COVID-19 et d'atténuer ses conséquences, qui peuvent alimenter la menace terroriste.

Troisièmement, il est important de renforcer la coopération judiciaire internationale et de l'adapter aux nouvelles tendances et caractéristiques du terrorisme. Nous devons nous concentrer sur les questions clefs, telles que les combattants terroristes étrangers, les moyens diversifiés de financement du terrorisme, l'utilisation abusive d'Internet et des technologies de communication par les terroristes et la collusion des organisations terroristes avec la criminalité organisée. Nous devons attacher une grande importance aux répercussions de la COVID-19 sur la lutte contre le terrorisme et prendre des mesures opportunes pour empêcher les terroristes d'exploiter les failles causées par la pandémie.

Quatrièmement, des mécanismes tels que le Bureau de lutte contre le terrorisme, le Comité contre le terrorisme et le Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999), 1989 (2011) et 2253 (2015) concernant l'EIL (Daech), Al-Qaida et les personnes, groupes, entreprises et entités qui leur sont associés doivent renforcer leur coordination et exploiter pleinement leurs forces et leur compétences afin de créer une plus grande synergie. Les mécanismes de lutte contre le terrorisme de l'ONU doivent agir en stricte conformité avec les résolutions et les règlements intérieurs pertinents. Ils doivent améliorer la communication avec les États Membres ; resserrer la coordination entre eux en ce qui concerne l'évaluation de la menace terroriste, le renforcement des capacités des États Membres et le recours aux sanctions ; préserver l'autorité et l'efficacité des régimes de lutte contre le terrorisme et de sanctions ; et contribuer davantage aux efforts internationaux de lutte contre le terrorisme. Ces mécanismes doivent ajuster leurs méthodes de travail pendant la pandémie et mieux utiliser les plateformes en ligne pour effectuer leur travail en fonction des besoins des États Membres.

En tant qu'acteur important dans la lutte internationale contre le terrorisme, la Chine met résolument en œuvre toutes les résolutions pertinentes de l'ONU. Nous participons activement à la coopération internationale et régionale en matière de lutte contre le terrorisme par l'intermédiaire de l'ONU, de l'Organisation de Shanghai pour la coopération et d'autres instances. Nous travaillons en étroite collaboration avec les autres États Membres pour partager les renseignements et lutter contre le financement du terrorisme, la criminalité transnationale organisée et le cyberterrorisme.

La Chine œuvrera avec la communauté internationale pour analyser en profondeur les conséquences de la pandémie de COVID-19 sur les activités terroristes mondiales, et continuera à avoir des échanges bilatéraux et multilatéraux et à coopérer dans le domaine du renforcement des capacités avec d'autres pays, en particulier les pays en développement, y compris ceux d'Afrique. Nous continuerons de fournir un appui politique et financier aux efforts de lutte contre le terrorisme de l'ONU aux fins du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

La Chine rejette fermement l'accusation portée contre elle par certains membres du Conseil. Elle est sans fondement et absurde, comme d'habitude.

Le terrorisme est notre ennemi commun. Il n'y a pas de bon ou de mauvais terroriste. La Chine est fermement opposée à la politisation et à la pratique de deux poids deux mesures dans la lutte contre le terrorisme.

La situation au Xinjiang relève totalement des affaires intérieures de la Chine. Il ne s'agit pas d'une question de religion ou de droits de l'homme, mais bien de lutte contre le terrorisme et l'extrémisme.

Le Xinjiang a profondément souffert du terrorisme et de l'extrémisme violent dans le passé. Pour faire face à cette menace, le Xinjiang a pris une série de mesures préventives de lutte contre le terrorisme et de déradicalisation. Cela est conforme aux résolutions du Conseil de sécurité, à la Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies et au Plan d'action du Secrétaire général pour la prévention de l'extrémisme violent. Ces mesures sont largement soutenues par la population du Xinjiang et ont donné de bons résultats. Le Xinjiang n'a pas connu un seul incident terroriste au cours des trois dernières années. Les faits sont plus éloquents que les mots. Toute personne de bonne foi peut distinguer le bien du mal.

Depuis fin 2018, plus de 70 délégations étrangères se sont rendues dans le Xinjiang. Elles ont vu de première main un Xinjiang stable, prospère et en développement, et conviennent que ce sont les efforts de lutte contre le terrorisme et de déradicalisation qui l'ont rendu possible. Toutefois, il est regrettable que les États-Unis choisissent de faire abstraction des faits les plus élémentaires, ressassent les mêmes discours et continuent de salir et de discréditer les efforts de lutte contre le terrorisme et de déradicalisation au Xinjiang. Nous exhortons les États-Unis à écouter la communauté internationale, à admettre les faits, à renoncer à l'intolérance et à la politique des deux poids deux mesures et à cesser d'utiliser les droits de l'homme comme prétexte pour s'ingérer dans les affaires intérieures de la Chine.

Si les États-Unis se soucient vraiment des droits de l'homme, ils devraient d'abord faire le ménage chez eux. Qu'ils protègent les droits de l'homme du peuple américain. Qu'ils intensifient leurs efforts pour lutter contre la COVID-19 afin de protéger la vie et la santé du peuple américain.

En outre, le Royaume-Uni a une fois de plus emboîté le pas aux États-Unis en formulant des accusations infondées contre la Chine au Conseil. La Chine y est fermement opposée. Les remarques infondées du Royaume-Uni sont de la pure hypocrisie et illustrent sa politique du deux poids, deux mesures. Nous exhortons le Royaume-Uni à régler ses propres problèmes et à cesser de s'ingérer dans les affaires intérieures de la Chine.

Enfin, je tiens à souligner que la Chine est déterminée à préserver sa souveraineté, sa sécurité et ses intérêts en matière de développement. Aucune intervention contre la Chine ne réussira, et personne ne pourra stopper la progression de la Chine.

Annexe V**Déclaration de M. José Singer Weisinger, Envoyé spécial de la République dominicaine auprès du Conseil de sécurité**

Nous remercions le Secrétaire général adjoint Vladimir Voronkov et la Directrice exécutive Michèle Coninx de nous avoir présenté des exposés aujourd'hui sur la menace que représente l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL/Daech).

Ce qui nous préoccupe particulièrement, ayant anticipé le dernier rapport du Secrétaire général sur la question (S/2020/774), c'est précisément le niveau de cette menace découlant de la réalité dévastatrice à laquelle est confronté le monde en raison de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19).

Nous avons constaté, et nous la condamnons, une augmentation du nombre d'attaques et d'actes commis par l'EIIL dans des pays tels que l'Iraq et la République arabe syrienne, où il consolide sa présence en cette période cruciale où les gouvernements consacrent leur énergie et leurs ressources limitées à sauver des vies et à combattre la propagation du virus.

En dépit des avancées réalisées dans la lutte contre l'EIIL, en particulier au plus haut niveau de son organe central – et nous félicitons ici les diverses opérations stratégiques de lutte contre le terrorisme en cours –, sa capacité de mutation et d'adaptation aux nouvelles modalités résultant d'événements extérieurs, comme dans le cas de la pandémie, exige que nous restions sur l'offensive.

Nous estimons également qu'il importe d'accorder l'attention nécessaire aux incidences socioéconomiques de la crise provoquée par la pandémie en tant qu'éléments qui pourraient exacerber les conditions propices au terrorisme à moyen et long terme.

Nous tenons à souligner notre préoccupation devant la gravité persistante de la situation humanitaire des personnes soupçonnées d'être liées à l'EIIL dans les camps et les centres de détention dans les zones de conflit, où elles sont exposées à des conditions déplorable, en particulier les femmes et les enfants – dont un grand nombre sont victimes de violence sexuelle –, qui, dans le cas du camp de Hol, en Syrie, représentent la grande majorité des résidents.

La COVID-19 a ajouté un élément de déstabilisation à une situation déjà grave dans ces centres, exposant les personnes qui y sont admises à un risque élevé de contagion, au détriment des efforts déployés en matière de protection, de rapatriement, de traitement des cas, de réinsertion et de réintégration, compte tenu de la nécessité de réaffecter les ressources à la lutte contre la pandémie.

En conséquence, il faut renforcer les initiatives et les programmes de lutte contre le risque d'exploitation et de radicalisation dans les camps et les centres de détention, avec l'aide des organismes spécialisés des Nations Unies dans l'élaboration des stratégies et des protocoles internes afin de gérer plus efficacement la situation humanitaire et en matière de droits de l'homme et de sécurité, en comptant également sur l'appui important de la communauté internationale.

Compte tenu des restrictions de mobilité et des mesures de confinement imposées du fait de la COVID-19, qui augmentent considérablement le temps passé en ligne, nous exhortons les organes de surveillance compétents à maintenir les niveaux d'alerte nécessaires pour contrer l'augmentation de la cybercriminalité destinée au financement et à la propagande que l'EIIL fait dans les médias en vue d'encourager ses affiliés et ses partisans à commettre des attaques.

De même, nous sommes préoccupés par la menace que représentent les nombreux combattants terroristes étrangers et le retour d'un grand nombre d'entre eux dans leurs pays d'origine, où ils continuent de poser d'importants problèmes politiques, juridiques, opérationnels et de sécurité pour les États Membres.

Je conclus en saluant le travail essentiel, en particulier durant la pandémie de COVID-19, des organismes spécialisés des Nations Unies tels que le Bureau de lutte contre le terrorisme, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes et l'UNICEF.

Annexe VI

Déclaration de M^{me} Kristel Lõuk, Chargée d'affaires de l'Estonie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Nous remercions le Secrétaire général adjoint Voronkov et la Sous-Secrétaire générale Coninx de leurs exposés détaillés, dans lesquels ils ont présenté de nouvelles conclusions figurant dans le rapport du Secrétaire général (S/2020/774) sur la menace que représentent l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) et les personnes et groupes qui lui sont affiliés.

L'Estonie note que les accords de commandement et de contrôle entre la structure centrale de l'EIIL et ses soi-disant provinces se relâchent. En outre, la pandémie a donné lieu à des restrictions aux déplacements, qui, selon le rapport, compliquent la planification des activités et les opérations terroristes, car il est plus difficile pour les terroristes de se déplacer, de recruter et de récolter des fonds.

À la lumière de ces faits nouveaux, il est encourageant d'entendre qu'au moins temporairement, la menace directe que pose le terrorisme semble être sur le recul dans plusieurs régions du monde. Nous devons cependant rester vigilants.

Nous apprécions à sa juste valeur le rôle que jouent l'Agence de l'Union européenne pour la coopération judiciaire en matière pénale et l'Agence de l'Union européenne pour la coopération des services répressifs dans la lutte contre toutes les formes de terrorisme dans l'Union européenne et au-delà, et nous saluons le renforcement de la coopération de ces organismes avec l'ONU.

Malgré les faits encourageants susmentionnés, nous demeurons préoccupés par la situation dans les zones de conflit où l'EIIL continue de miner la sécurité régionale. Ainsi, nous notons que par rapport à l'année dernière, les attaques se sont multipliées dans les principales zones d'activité de l'EIIL, en Syrie et en Iraq.

L'Estonie est également consciente de la menace que pose l'État islamique dans le Grand Sahara. L'organisation continue d'orchestrer des attaques contre les forces de sécurité internationales et les communautés locales dans la zone des trois frontières du Mali, du Burkina Faso et du Niger. Dans ces zones, le terrorisme est étroitement lié à d'autres formes de violence communautaire. En conséquence, pour lutter contre l'extrémisme et le terrorisme, nous devons suivre une approche holistique susceptible de bâtir des communautés véritablement résilientes.

Il faut consacrer davantage d'attention à l'apaisement des tensions intercommunautaires et à la promotion de la réconciliation politique. Ces activités commencent souvent au niveau local.

Enfin, la question de l'application du principe de responsabilité et du déni d'impunité aux auteurs de crimes contre les civils est un élément essentiel de la lutte contre le terrorisme. Il est également vital d'apaiser les communautés, de rétablir la confiance et de créer les conditions d'une paix durable.

Annexe VII

Déclaration de M. Wadid Benaabou, Coordonnateur politique adjoint de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies

[Original : anglais et français]

Je remercie les intervenants pour leurs présentations.

Je souhaite aborder quatre points.

Tout d'abord, je veux rappeler la détermination de la France à poursuivre, avec ses partenaires internationaux, la lutte contre Daech dans le cadre de la coalition internationale. Daech a perdu son ancrage territorial avec la chute de Baghouz en mars 2019, mais le groupe compte encore de très nombreux partisans, au Levant et au-delà. Il a montré sa détermination à exploiter les opportunités créées par le contexte sanitaire pour intensifier ses actions violentes en Syrie et en Iraq, mais aussi par le biais des groupes qui lui sont affiliés en Afghanistan, en Asie du Sud-Est et en Afrique. La menace est donc loin d'avoir disparu.

Nous poursuivrons nos efforts, au plan militaire mais également au plan politique, pour traiter les causes profondes de l'émergence de Daech. À cet égard, je tiens à rappeler notre conviction qu'il n'y aura pas de victoire complète et durable contre Daech sans une solution politique à la crise syrienne conforme aux termes de la résolution 2254 (2015). La France continue d'y œuvrer en soutien à l'action de l'Envoyé spécial. Elle contribue également au relèvement des territoires et des populations syriennes qui ont été libérés de Daech grâce à l'action de la coalition internationale et qui sont aujourd'hui confrontés à une situation humanitaire difficile.

En Iraq, il est essentiel que la communauté internationale se tienne résolument aux côtés des autorités pour aider le pays à renforcer sa souveraineté et à permettre le développement économique de l'ensemble de son territoire.

Il est également nécessaire de poursuivre nos efforts pour protéger concrètement les enfants contre le recrutement et l'endoctrinement, y compris par des groupes terroristes. Comme le Conseil l'a reconnu il y a cinq ans par la résolution 2242 (2015), les filles sont particulièrement exposées à ces stratégies de recrutement. Dans cette même logique, nous devons poursuivre nos efforts en matière d'aide humanitaire pour assurer des conditions de vie dignes aux milliers de réfugiés et personnes vulnérables dans les régions touchées par le terrorisme et ainsi éviter autant que possible qu'elles ne rejoignent les rangs de groupes terroristes.

Deuxièmement, je souhaite rappeler la nécessité de lutter efficacement contre le financement du terrorisme. Les capacités financières de Daech se maintiennent à un niveau élevé. Il faut tarir ces ressources qui se diversifient. C'est une priorité de la France qui a porté la résolution 2262 (2019) en mars 2019. Nous appelons à sa pleine mise en œuvre, y compris s'agissant du respect par les États de leurs obligations au titre du droit international humanitaire.

Troisièmement, je veux souligner l'importance de la lutte contre l'utilisation d'Internet à des fins terroristes. L'Appel de Christchurch que nous avons lancé avec la Nouvelle-Zélande en mai 2019 réunit aujourd'hui une cinquantaine d'États et de partenaires dont les grandes entreprises d'Internet. La participation de ces dernières est une condition essentielle pour garantir l'efficacité de la lutte contre les contenus terroristes en ligne. La pandémie de COVID-19 a conduit à une exposition accrue à la propagande terroriste, il est donc essentiel de réguler l'utilisation d'Internet, qui ne peut pas être une zone de non-droit, tout en respectant impérativement la liberté d'expression.

J'en viens ainsi à mon quatrième point : rappeler avec force que la lutte contre le terrorisme, contre la radicalisation et contre l'extrémisme violent doit se faire dans le respect du droit international humanitaire, des réfugiés et des droits de l'homme. De la même manière, cette lutte ne saurait justifier les attaques contre les civils ou le ciblage des acteurs et des infrastructures humanitaires. Le respect des droits de l'homme et de l'état de droit, mais aussi l'éducation, l'inclusion et la cohésion sociale, sont des facteurs clés de toute stratégie de prévention et de lutte contre le terrorisme.

Enfin, je souhaite conclure avec un mot pour les victimes de Daech et leurs familles. Je pense en particulier aux Yézidis du district de Sinjar, en Iraq, qui ont été victimes il y a six ans exactement de crimes de guerre et d'exactions commis par les hommes de Daech. L'hommage aux victimes du terrorisme qui a eu lieu vendredi a rappelé l'importance de placer les victimes au cœur de notre action collective contre le terrorisme. Celles-ci ont droit à la justice. Et la France soutient à cet égard l'action de l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes en Iraq. Comme elle soutient les initiatives permettant de lutter contre l'impunité en poursuivant les auteurs présumés de crimes au plus près de l'endroit où ces crimes ont été commis.

Annexe VIII

Déclaration de M. Günter Sautter, Représentant permanent adjoint de l'Allemagne auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je voudrais faire trois remarques. La première concerne notre approche en matière de lutte contre le terrorisme international et les combattants terroristes étrangers en particulier. La deuxième porte sur la menace continue que pose Daech. Le troisième point a trait aux raisons pour lesquelles il est important que nous soyons sérieux quant à nos valeurs lorsqu'il s'agit de lutter contre le terrorisme.

La question du terrorisme, y compris la menace posée par les combattants terroristes étrangers, restera à notre ordre du jour dans un avenir prévisible. Notre objectif doit en effet rester la défaite durable de Daech, d'Al-Qaida et de toutes les autres organisations terroristes et de leurs horribles idéologies. Nous devons donc trouver les bonnes réponses, ici au Conseil, chez nous et dans toutes les régions déchirées par des conflits sur lesquelles les terroristes se concentrent, car elles servent de base d'opération.

Nous pensons que nous disposons de quatre outils. Le premier outil qui fonctionne est le respect. Manquer de respect aux personnes et les pousser en marge de la société rendra peu à peu le monde moins sûr. L'inégalité et l'injustice alimentent la machine de propagande de l'État islamique d'Iraq et du Levant, d'Al-Qaida et d'autres organisations similaires. Si les Membres de l'ONU ne parviennent pas à offrir à chacun la possibilité de mener une vie digne, une vie qui ait un sens, nous échouons tous dans notre lutte contre le terrorisme.

Le second outil est une seconde chance après des poursuites adéquates fondée sur les principes de procédure régulière et de procès équitable. La réhabilitation et la réintégration ne sont pas faciles, mais il n'y a pas d'autre solution digne de notre humanité.

Le troisième outil qui fonctionne n'est pas d'essayer de résoudre le problème seul mais de travailler ensemble. C'est là que réside la véritable valeur de la coopération, qu'elle soit internationale ou au sein d'une société. La coopération internationale, régionale et sous-régionale reste vitale.

Il existe un quatrième outil, à notre avis. La lutte contre le terrorisme est plus efficace lorsque les organisations de la société civile jouent un rôle important. Mais plus importantes encore sont les histoires de ceux qui ont perdu un frère, une mère, un ami à la terreur, les histoires de ceux qui ont perdu leur propre vie. Et au Conseil, souvenons-nous aussi de ceux qui se trouvent en première ligne de ce conflit, parfois même, malheureusement, au prix de leur vie. Ensemble, nous devons honorer les femmes et les hommes qui font le travail sur le terrain : les membres des forces armées et des forces de l'ordre, les travailleurs sociaux, les chefs religieux, ceux qui travaillent pour le développement urbain et rural – ils sont tous les héros de cette lutte.

Mon deuxième point concerne la menace que Daech continue de représenter. Mettre fin au contrôle territorial de Daech a été une énorme réussite. Son retrait dans l'ombre n'est cependant pas une raison de se réjouir. Comme l'a indiqué le Secrétaire général, 2020 a vu une augmentation de l'activité en Syrie et en Iraq. La maladie à coronavirus peut empêcher les terroristes de voyager, mais la terreur continue partout où ils demeurent. Nous devons donc poursuivre inlassablement notre lutte contre Daech.

Mon troisième point concerne l'importance de nos valeurs. Il s'agit également de la question du deux poids, deux mesures, sur laquelle nous avons déjà eu toute une

discussion ce matin. Nos valeurs sont essentielles pour garantir que notre réponse reste crédible et efficace. Dès que nous donnons l'impression d'employer des méthodes similaires à celles des terroristes mêmes que nous affirmons combattre, nous perdons la bataille des cœurs et des esprits. L'une des leçons les plus importantes que nous avons tirées de notre lutte est que les mesures antiterroristes ne doivent jamais servir de prétexte à des violations des droits de l'homme. Nous connaissons tous des exemples de mesures dites antiterroristes qui visent indistinctement les minorités ethniques. Cette situation ne doit pas se reproduire. L'exclusion des minorités ethniques ne fait que rendre les personnes marginalisées plus susceptibles de tomber dans les pièges de l'extrémisme violent et des réseaux terroristes. Cela contrecarre tous nos efforts pour tenter de prévenir le terrorisme.

En ce qui concerne le Xinjiang, l'internement d'une grande partie de la population est, à notre avis, injustifié. À long terme, il est probable qu'il ne réduira pas mais plutôt augmentera le risque émanant des organisations terroristes. Les mesures antiterroristes ne doivent pas entraver l'acheminement de l'aide humanitaire par les acteurs humanitaires, conformément au droit international humanitaire et sur la base des principes humanitaires.

Ces jours-ci, nous célébrons le vingtième anniversaire de la résolution 1325 (2000), sur les femmes dans les conflits armés. La dimension de genre joue à plusieurs égards un rôle important dans la lutte contre la menace terroriste. D'une part, les femmes sont souvent touchées par les conflits violents et le terrorisme encore plus que les hommes. D'autre part, les femmes ne sont pas seulement des victimes. Au sein de Daech, les femmes ont également été parmi les auteurs de crimes. Elles ont assumé d'importantes fonctions opérationnelles au sein de l'organisation. Nous devrions donc inclure la radicalisation féminine dans les priorités de notre programme.

Je voudrais dire un mot sur les plus faibles d'entre tous : les enfants. Les enfants ont subi de terribles souffrances sous le prétendu califat, et c'est presque toute une génération qui pourrait être perdue. Dans la perspective de poursuivre les négociations sur une résolution dans laquelle nous examinons de manière exhaustive le sort des enfants, notre position est claire : les enfants sont les victimes du terrorisme et de leur éducation lorsqu'ils naissent ou sont conduits dans une région en conflit. Après un certain âge, ils deviennent des mineurs qui sont responsables de leurs actes et doivent en assumer les conséquences. Mais avant cela, ils sont avant tout des victimes. Les protéger et les réintroduire dans la société doit donc être notre objectif le plus important en matière de réhabilitation et de réintégration. Très concrètement, en Allemagne, nous examinons au cas par cas les dossiers humanitaires, en particulier les enfants qui sont des ressortissants allemands. Chaque dossier est différent et doit être évalué sur la base de ses mérites individuels.

Annexe IX

Déclaration de M. Dian Triansyah Djani, Représentant permanent de l'Indonésie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je vais maintenant faire une déclaration à titre national.

Avant toute chose, je tiens à remercier de leurs exposés le Secrétaire général adjoint Voronkov et la Sous-Secrétaire générale Coninx. Je sais également gré à la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, à l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions créée par les résolutions 1526 (2004) et 2253 (2015) du Conseil de sécurité concernant l'EIL (Daech), Al-Qaida, les Taliban et les personnes et entités qui leur sont associées, au Bureau de lutte contre le terrorisme et aux autres entités des Nations Unies concernées d'avoir élaboré le rapport dont nous sommes saisis (S/2020/774).

En février, j'ai eu le plaisir d'accompagner le Secrétaire général adjoint Voronkov, la Sous-secrétaire générale Coninx et le Coordonnateur de l'Équipe d'appui lors de leur toute première visite conjointe de haut niveau à Jakarta. Je pense que cette visite a mis en évidence la démarche globale et équilibrée adoptée par l'Indonésie pour lutter contre le terrorisme, notamment les stratégies appliquées en matière de poursuites, réadaptation et réintégration.

L'importance d'élaborer une stratégie concernant les poursuites, la réadaptation et la réintégration a également été mise en avant dans le rapport du Secrétaire général. L'Indonésie estime qu'une stratégie en la matière est indispensable aux efforts de lutte antiterroriste car elle fait partie intégrante d'une démarche globale et adaptée pour remédier à la menace que représentent les terroristes. Fournir aux États Membres des conseils clairs pour leur permettre d'élaborer et de mettre en œuvre des stratégies globales dans ce domaine doit donc être l'une des priorités immédiates du Conseil. Cela vaut également pour les défis que continuent de représenter les combattants terroristes étrangers et les membres de leurs familles sur les plans de l'aide humanitaire et de la sécurité.

Nous notons également que les questions relatives à la réinstallation et au retour des combattants terroristes étrangers et des membres de leurs familles qui les accompagnent posent d'importantes difficultés pour les États Membres. À cet égard, nous pensons qu'une stratégie globale efficace en matière de poursuites, réadaptation et réintégration est pertinente. Il nous faut donc mettre de côté nos différences et montrer une nouvelle fois notre unité dans le cadre de nos efforts collectifs pour lutter contre le fléau du terrorisme.

Ma délégation prend bonne note des divers points saillants du rapport, notamment en ce qui concerne la manière dont la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a pesé sur les efforts antiterroristes et a amplifié les menaces par le biais de la propagande médiatique. Cela étant posé, je voudrais faire trois brèves observations.

Premièrement, j'aborderai les actes de terrorisme des entités affiliées à l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIL) qui continuent de menacer d'autres parties du globe. Le rapport montre à suffisance que les entités affiliées à l'EIL sont toujours actives dans de nombreuses régions du monde, alors même que le monde lutte à présent contre la pandémie de COVID-19. Nous savons que cette menace persiste et qu'elle passe par la propagande dans les médias, laquelle est susceptible d'inspirer des attaques une fois que la mobilité et les rassemblements publics normaux auront repris.

Cela m'amène à ma deuxième observation. L'Indonésie estime que nous devons systématiquement investir dans des mesures préventives pour contrecarrer

la rhétorique terroriste et détourner les populations de l'extrémisme violent pouvant conduire au terrorisme. Il nous faut promouvoir et faciliter la diffusion de messages de paix, de modération et de tolérance, car c'est la meilleure approche pour combattre la propagande terroriste. Nous devons être à l'origine de discours qui rejettent la négativité et amplifient la positivité et l'espoir.

Mon troisième et dernier point concerne le fait que, malgré la pandémie, notre lutte contre le terrorisme ne doit ni cesser ni faiblir. La pandémie ne doit en aucun cas entraver nos efforts antiterroristes, car c'est précisément ce que les terroristes espèrent. Ne laissons pas la pandémie créer davantage de terroristes, ou permettre aux entités affiliées de se ressaisir ou se regrouper. Nous nous devons de rester attentifs à la façon dont la menace de l'EIIL continue d'évoluer pendant et après la pandémie, afin d'ajuster notre riposte.

La résolution 2532 (2020), adoptée le mois dernier, avait anticipé ces préoccupations, puisqu'elle appelle à la cessation immédiate des hostilités pendant la pandémie, hormis dans le cadre de la lutte contre les groupes terroristes. Dans ce sens, l'Indonésie tient à réaffirmer sa détermination à collaborer avec tous les pays et avec l'ONU pour renforcer notre coopération en matière de lutte contre le terrorisme.

Annexe X

Déclaration de M. Vassily Nebenzia, Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Qu'il me soit avant tout permis de remercier le Secrétaire général adjoint Voronkov et la Sous-secrétaire générale Coninx de leur analyse détaillée de la situation au regard de la lutte contre la menace que représente l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIL). Le onzième rapport du Secrétaire général (S/2020/774) donne un aperçu complet de la situation sur le terrain, y compris des indications sur la manière dont les terroristes s'adaptent aux circonstances créées par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Nous notons avec satisfaction que ce document reflète dûment les évaluations de ces tendances fournies par divers États, dont la Russie.

À l'heure actuelle, le niveau de la menace terroriste mondiale reste élevé même si les tentatives des dirigeants de l'EIL d'établir un prétendu califat en Syrie et en Iraq ont échoué. Les modèles organisationnels et les tactiques de l'EIL suggèrent que le groupe a achevé sa transformation en une structure en réseau, dans laquelle les différentes filiales et cellules dormantes situées dans divers pays et régions du monde ont une grande autonomie. Le haut commandement de l'organisation, qui dispose de ressources financières suffisantes, s'affaire à rétablir les mécanismes de coordination et de planification des attaques terroristes dans la zone frontalière entre la Syrie et l'Iraq.

Dans le même temps, les terroristes n'entendent pas abandonner leur projet de faire revivre le « califat » en Iraq. L'EIL continue de renforcer ses capacités de combat et cherche à étendre la zone géographique et la portée des attaques terroristes dans le pays. Il est désormais évident que le groupe est déterminé à étendre ses activités sur tout le continent africain. Ce sont non seulement les pays de la zone sahélo-saharienne, où des entités affiliées à l'EIL opèrent déjà, mais également les pays d'Afrique centrale et australe qui sont simultanément dans le collimateur de l'EIL.

Une situation difficile est en train d'émerger en Afghanistan, où l'on recense quelque 4000 combattants de l'EIL. Les principales entités – environ 2000 terroristes – sont concentrées dans les provinces orientales de Kunar et Nangarhar. D'après diverses estimations, le nord du pays pourrait également abriter 2000 combattants supplémentaires. Les partisans d'un « califat mondial » effectuent régulièrement des attaques terroristes à grande échelle dans différentes villes d'Afghanistan, principalement contre la minorité chiite.

Récemment, les dirigeants de l'organisation terroriste internationale ont montré un intérêt accru pour l'Asie du Sud et du Sud-Est, qui, selon eux, recèle un fort potentiel en termes de recrutement de nouveaux partisans.

La propagation de la COVID-19 a provoqué d'importantes turbulences socioéconomiques dans le monde entier, en conséquence de quoi de nombreux États ont détourné leur attention de la lutte contre le terrorisme, ce qui a donné la possibilité aux organisations terroristes internationales de renforcer leurs capacités meurtrières. Les terroristes ont cherché à exploiter la pandémie de maladie à coronavirus pour augmenter le nombre de leurs partisans, qui sont recrutés principalement dans les rangs des personnes désillusionnées par les mesures prises par les autorités sur fond de crise, ainsi que pour mener des attaques hybrides combinant attaques terroristes, menaces biologiques, propagande et incitation.

Ces dernières années, en outre, les organisations terroristes internationales ont nettement intensifié leur activité sur Internet, où elles incitent leurs partisans à se livrer à divers actes pour amplifier la panique au sein de la société. Les dirigeants

de l'EIIL se livrent activement au conditionnement de leurs partisans, en leur faisant comprendre qu'ils doivent renforcer leur activité.

Dans le même temps, la pandémie a quelque peu perturbé les déplacements des terroristes vers divers points chauds et rendu difficile l'acheminement des fonds et des armes vers les zones de conflit. Certaines cellules terroristes manquent aujourd'hui d'argent et d'armes. Les branches de l'EIIL en Afrique du Nord notamment ne peuvent plus tirer profit de la contrebande et de la traite des êtres humains en raison de la fermeture des frontières entre les pays.

Toutefois, malgré ces obstacles, les groupes terroristes internationaux et régionaux s'adaptent rapidement à la pandémie et recrutent des partisans.

De toute évidence, de grandes améliorations demeurent possible dans le domaine de la coopération internationale, notamment en ce qui concerne le rapatriement des combattants terroristes étrangers et des membres de leur famille dans leur pays d'origine. Parmi les plus vulnérables à cet égard figurent les femmes et les enfants associés aux combattants terroristes étrangers qui sont actuellement bloqués dans des camps et des centres de détention au Moyen-Orient.

Le rapport du Secrétaire général met une fois de plus en lumière la faiblesse du nombre de rapatriements et les terribles conditions dans lesquelles ces personnes doivent survivre. Malheureusement, c'est de cette bataille dont certains de nos collègues, y compris au Conseil, ont décidé de se retirer. Il est totalement inacceptable de donner la priorité aux questions des droits de l'homme alors qu'on refuse à des enfants innocents le droit de vivre.

La Russie demande au Conseil de faire en sorte que les efforts de rapatriement des États soient soutenus. Toutes les résolutions sur la lutte contre le terrorisme doivent prendre en compte ce problème.

Annexe XI

Déclaration de M^{me} Halimah DeShong, Représentante permanente adjointe de Saint-Vincent-et-les Grenadines auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je voudrais commencer par me joindre aux membres du Conseil pour remercier le Secrétaire général adjoint Voronkov et la Directrice exécutive Coninx de leurs exposés très utiles sur les menaces que l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) fait peser sur la paix et la sécurité internationales.

Saint-Vincent-et-les Grenadines reste extrêmement préoccupée par les actes de violence et les crimes atroces commis par l'EIIL et ses affiliés. Les récents attentats perpétrés à travers le monde démontrent que, malgré sa défaite territoriale en Iraq et en Syrie, l'EIIL continue d'étendre son réseau, menaçant l'autorité de l'État et perturbant les sociétés pacifiques par ses attaques contre des civils innocents. Nous prenons également note avec une inquiétude particulière de l'analyse figurant dans le rapport du Secrétaire général (S/2020/774) selon laquelle la menace mondiale que représente l'EIIL ira probablement en s'intensifiant à moyen ou long terme si la communauté internationale échoue à relever ce défi. Toute aussi inquiétante est la conclusion que les inégalités et les fractures sociales, accélérées et exacerbées par la pandémie de maladie à coronavirus, risquent d'alimenter un cercle vicieux de déstabilisation et de violence que l'EIIL est impatient d'exploiter.

Afin de faire face aux menaces à la stabilité et à la sécurité internationales qui découlent de l'expansion continue de l'EIIL, la communauté internationale doit s'engager à nouveau à renforcer la coopération, consolider la stabilité et améliorer les capacités institutionnelles dans toutes les régions. Des stratégies globales qui favorisent l'inclusion et la cohésion sociales, notamment par des initiatives en faveur du développement socioéconomique durable, doivent être mises en place afin de bâtir des sociétés résilientes et de faire reculer la radicalisation. Par ailleurs, toutes les activités de lutte contre le terrorisme doivent être menées dans le respect du droit international et s'accompagner de la mise en œuvre intégrale des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité ainsi que de la Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies. Nous devons également partager de manière efficace, rationnelle et responsable les informations avec nos partenaires des services de répression et de renseignement.

La lutte contre le financement du terrorisme est également un élément primordial de la lutte mondiale contre le terrorisme. Il est donc de la plus haute importance de suivre l'évolution des techniques de financement du terrorisme utilisées par l'EIIL. De même, afin de combattre les nouveaux risques de financement du terrorisme, nous invitons la communauté internationale à appliquer pleinement la résolution 2462 (2019), qui donne l'obligation aux États Membres de désorganiser et d'ériger en infraction pénale le financement du terrorisme, quelle qu'en soit la raison. À cet égard, nous saluons les efforts déployés par la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme et le Bureau de lutte contre le terrorisme sur la question du financement du terrorisme, et nous nous félicitons du lancement récent d'un programme mondial de renforcement des capacités, conformément à la résolution 2462 (2019), sur la prévention et la répression du financement du terrorisme. Nous soulignons toutefois que toutes les initiatives visant à lutter contre le financement du terrorisme doivent être conçues de manière à préserver toutes les activités financières légitimes et bien gérées, y compris dans les juridictions offshore.

Pour conclure, nous soulignons le rôle central de l'ONU s'agissant de prévenir et combattre le terrorisme. On ne viendra à bout de la menace que représente le terrorisme que par une coopération régionale et internationale accrue et par une

approche globale, avec la contribution et la participation actives de tous les États Membres. Enfin, nous réaffirmons notre détermination à contribuer aux efforts mondiaux pour prévenir et combattre le terrorisme.

Annexe XII

Déclaration de la Mission permanente de l'Afrique du Sud auprès de l'Organisation des Nations Unies

Nous félicitons l'Indonésie pour le brio avec lequel elle préside le Conseil de sécurité et nous remercions les intervenants pour leur analyse perspicace du onzième rapport stratégique du Secrétaire général sur la menace que représente l'EIIL (Daech) pour la paix et la sécurité internationales et sur l'action menée par l'Organisation des Nations Unies pour aider les États Membres à contrer cette menace (S/2020/774).

La présente réunion se tient, de manière tout à fait appropriée, peu après la célébration par l'ONU de la troisième Journée internationale du souvenir, en hommage aux victimes du terrorisme, le 21 août, à travers un événement qui a rappelé de manière émouvante et opportune l'immense coût humain du terrorisme. À l'heure où l'humanité est toujours aux prises avec la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), l'Afrique du Sud appuie résolument l'appel du Secrétaire général à un cessez-le-feu mondial immédiat sur toute la planète.

Le rapport du Secrétaire général montre que, tout comme la pandémie de COVID-19, qui s'avère une menace tenace malgré les efforts massifs déployés pour la contrer, l'EIIL continue de menacer obstinément la paix et la sécurité internationales. Le rapport décrit une nouvelle intensification de l'activité de l'EIIL en Iraq et en République arabe syrienne, tandis que le groupe continue de poursuivre ses objectifs mortifères au moyen de nouvelles affiliations dans différentes régions du monde. L'Afrique du Sud juge encourageants les progrès réalisés par les responsables de l'Organisation dans l'élaboration d'un cadre global et pluri-institutionnel destiné à offrir aux États Membres un appui coordonné en matière de protection, de rapatriement, de poursuites, de réadaptation et de réintégration des ressortissants de pays tiers revenant d'Iraq et de Syrie afin de régler le problème persistant des personnes soupçonnées d'avoir des liens avec l'EIIL – en particulier les femmes et les enfants – bloquées dans des camps ou détenues dans le nord-est de la République arabe syrienne.

Le rapport décrit également les risques inhérents à l'augmentation du recrutement en ligne et à la radicalisation d'un public beaucoup plus important et confiné chez lui, et qui a fait une utilisation accrue d'Internet pour remplacer les activités rendues impossibles par la pandémie de COVID-19. Tout aussi important est le fait que le rapport évoque la possibilité que la dépression économique généralisée provoquée par la pandémie de COVID-19 puisse conduire à une exacerbation des problèmes socioéconomiques liés à la radicalisation et au terrorisme.

L'Afrique du Sud s'est toujours efforcée de mettre l'accent sur l'importance des mesures visant à s'attaquer aux causes profondes à l'origine du ressentiment qui, en fin de compte, alimente le terrorisme. À cet égard, nous demandons instamment à l'ONU et aux États Membres de ne pas laisser la pandémie de COVID-19 nous empêcher d'atteindre les objectifs de développement durable à la date prévue, ce qui permettrait à coup sûr aux mouvements extrémistes du monde entier de s'enraciner davantage.

Bien entendu, nous sommes particulièrement préoccupés par la situation en Afrique. Comme le rapport le précise, l'instabilité persistante en Libye continue de créer un terrain fertile pour la propagation du terrorisme sur le continent. Dans le même temps, les groupes affiliés à l'État islamique, à savoir l'État islamique du Grand Sahara, le groupe « Province d'Afrique de l'Ouest de l'État islamique », les Chabab en Somalie et le groupe « Province d'Afrique centrale de l'État islamique », continuent de perpétrer de nombreux attentats tout en essayant de consolider leurs

opérations et de renforcer leurs liens avec les partenaires stratégiques de l'EIL, au niveau de sa structure centrale et au niveau local.

Tout naturellement, la situation en République démocratique du Congo, décrite dans le rapport, constitue une grande source de préoccupation pour l'Afrique du Sud. En effet, le groupe « Province d'Afrique centrale de l'État islamique » a poursuivi ses tentatives visant à renforcer sa présence opérationnelle et a mené des attaques contre le Gouvernement de la République démocratique du Congo et les forces de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo. Par ailleurs, nous sommes particulièrement préoccupés par l'insurrection qui sévit dans le nord du Mozambique, un pays voisin de l'Afrique du Sud, où certaines attaques ont été revendiquées au nom du groupe « Province d'Afrique centrale de l'État islamique ».

Ces deux situations font l'objet d'une attention régionale de haut niveau de la part de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC). En effet, il y a quelques jours, les dirigeants des 16 États membres de la SADC ont exprimé leur engagement à soutenir le Mozambique dans sa lutte contre le terrorisme et les attaques violentes. Il importe que ces efforts régionaux continuent de bénéficier du plein appui de la communauté internationale et de l'ONU. À cet égard, je voudrais exprimer la gratitude de l'Afrique du Sud à l'ONU pour son appui continu, notamment la précieuse contribution du Bureau de lutte contre le terrorisme à un plan opérationnel de lutte contre le financement du terrorisme à l'échelle de l'Afrique australe, élaboré et mis en œuvre en collaboration avec le Groupe antiblanchiment de l'Afrique orientale et australe.

Pour terminer, je voudrais réaffirmer que l'Afrique du Sud condamne fermement le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations et qu'elle est fermement résolue à appuyer les efforts déployés sous l'égide de l'ONU pour lutter contre ce fléau. Comme toujours, nous appelons au développement et au renforcement des partenariats stratégiques régionaux, notamment avec l'Union africaine, et nous soulignons l'importance cruciale de veiller à ce que tous nos efforts de lutte contre le terrorisme soient menés dans le respect du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme.

Annexe XIII

Déclaration de la Mission permanente de la Tunisie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je remercie le Secrétaire général adjoint Vladimir Voronkov et la Sous-secrétaire générale Michèle Coninsx de leurs exposés détaillés.

Je voudrais saisir cette occasion pour exprimer l'appui et la solidarité de la Tunisie envers les victimes du terrorisme et leurs familles dans le monde entier à l'occasion de la troisième commémoration de la Journée internationale du souvenir, en hommage aux victimes du terrorisme, le 21 août.

Comme l'indique le rapport du Secrétaire général (S/2020/774), l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL/Daech) et Al-Qaida représentent toujours une menace pour la paix et la sécurité internationales. Malgré la défaite militaire qu'il a subie en Syrie et en Iraq et les efforts qui continuent d'être déployés dans le monde entier pour lutter contre les groupes qui lui sont affiliés, l'EIIL tente de reconstituer et de reconstruire son réseau et de réajuster son ambition persistante de se doter d'un territoire, en particulier dans les zones de conflit.

L'augmentation du nombre d'attentats terroristes perpétrés en Syrie et en Iraq par rapport à la même période l'année dernière, malgré les restrictions imposées du fait de la pandémie, est très préoccupante à cet égard. En outre, l'EIIL dispose toujours d'importantes ressources financières, de l'ordre de 100 millions de dollars. Il continue de se livrer à des activités illégales, y compris des activités relevant de la criminalité organisée, et de tirer profit des dons et des collectes de fonds, notamment au moyen de campagnes menées sur les plateformes de médias sociaux.

Nous constatons de plus en plus une accélération de la décentralisation entre le commandement central de Daech et d'Al-Qaida et les groupes qui leur sont affiliés, vu que les groupes locaux ont leurs propres caractéristiques et des objectifs régionaux distincts. Cela peut être à la fois une chance à saisir et une menace. D'une part, l'absence de commandement, à la suite de la mort récente de plusieurs responsables terroristes, a créé un vide du pouvoir que la communauté internationale doit utiliser à bon escient pour continuer à saboter l'orientation stratégique de l'EIIL et d'Al-Qaida ainsi que l'efficacité et la portée de leur propagande. D'autre part, cependant, les groupes qui leur sont affiliés s'adaptent de plus en plus aux contextes régionaux et exploitent les griefs locaux en établissant des liens financiers, opérationnels et familiaux avec d'autres groupes terroristes et criminels organisés et en exacerbant les tensions entre les différents groupes ethniques dans certains contextes pour alimenter les conflits et l'insécurité.

La Tunisie voudrait exprimer ses vives préoccupations face à la montée croissance du terrorisme et de l'extrémisme violent en Afrique, en particulier en Libye et dans les régions de l'Afrique de l'Ouest et du Sahel, où les groupes terroristes exploitent systématiquement les mauvaises conditions socio-économiques, la marginalisation, la porosité des frontières, l'insécurité et l'instabilité politique et sociale. Nous sommes particulièrement préoccupés par les informations récentes selon lesquelles des milliers de mercenaires auraient quitté le nord-ouest de la Syrie pour se rendre à Tripoli. Cette relocalisation constitue une menace terroriste grave non seulement pour la Libye mais également pour l'ensemble de la région. Le déplacement des terroristes vers la Libye ne peut que prolonger le conflit et le rendre plus sanglant, tout en entravant son règlement pacifique. La Tunisie appelle la communauté internationale à respecter son obligation de faire échouer les déplacements des terroristes et de bloquer tout appui en leur faveur.

Dans une certaine mesure, la pandémie a réduit les menaces terroristes dans le monde, étant donné qu'elle a compliqué les déplacements des terroristes et entravé l'accès des terroristes aux ressources financières et aux moyens qu'ils utilisent habituellement, ce qui a réduit au minimum les possibilités de perpétrer des attentats terroristes contre des civils et des cibles faciles. Néanmoins, nous ne devons pas fermer les yeux sur les conséquences potentielles à moyen et long terme de la pandémie sur la menace terroriste, comme cela est expliqué le rapport du Secrétaire général et le document analytique présenté par la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme (DECT). Les problèmes sociaux, économiques et politiques sans précédent résultant de la pandémie ont été rapidement intégrés dans les stratégies et les activités de propagande des groupes terroristes, dans le but d'intensifier leurs attaques et de diffuser des idées extrémistes et fondées sur la haine auprès d'un public captif qui est plus que jamais exposé à leurs plateformes en ligne.

Les conséquences économiques et sociales désastreuses de la pandémie sur les pays et les populations ont également exacerbé la fragilité des sociétés tout en obligeant les États Membres à consacrer des ressources aux mesures de lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent. Ces vulnérabilités peuvent être exploitées à l'avenir pour radicaliser les personnes les plus touchées et les plus marginalisées.

Pour les raisons qui précèdent, la réponse à la menace terroriste doit être globale et multidimensionnelle.

Premièrement, les États Membres de l'ONU doivent se doter des ressources nécessaires et se concentrer sur leurs priorités en matière de lutte contre le terrorisme, tout en préservant et en renforçant les moyens de coordination et de coopération internationales en dépit de la pandémie actuelle, dans le plein respect du droit international, notamment le droit international des droits de l'homme, le droit international humanitaire et le droit international des réfugiés.

Deuxièmement, il est essentiel de s'attaquer aux causes profondes du terrorisme et de mettre en place les garanties nécessaires pour renforcer la résistance au terrorisme et à la radicalisation grâce à la promotion des droits humains, de l'égalité des sexes, de la participation des jeunes, du développement économique durable et de la cohésion sociale. Par ailleurs, la Tunisie voudrait appeler de nouveau la communauté internationale à faire en sorte que les terroristes ne puissent trouver refuge nulle part grâce au règlement pacifique des conflits, en particulier pendant la pandémie de maladie coronavirus (COVID-19). À cet égard, le rapport du Secrétaire général attire l'attention sur la résolution 2532 (2020), dans laquelle le Conseil de sécurité, jugeant que l'ampleur sans précédent de la pandémie de COVID-19 risque de menacer le maintien de la paix et de la sécurité internationales, a exigé la cessation générale et immédiate des hostilités et une pause humanitaire durable. Toutefois, le Conseil a déclaré que cette cessation générale et immédiate des hostilités et cette pause humanitaire ne s'appliqueraient pas aux opérations militaires dirigées contre l'EIL et les autres groupes terroristes qu'il avait désignés.

Troisièmement, la communauté internationale doit contrer la menace posée par les combattants terroristes étrangers d'une manière qui soit compatible avec les réalités, les besoins et les capacités des différents États Membres. Le Conseil de sécurité a reconnu dans plusieurs de ses résolutions que les combattants terroristes étrangers constituent une grave menace pour leurs États d'origine et qu'ils ont, à leur retour, tenté, organisé, préparé ou perpétré des attaques terroristes, y compris contre des cibles vulnérables. La Tunisie réaffirme que les États Membres doivent veiller à ce que tous les auteurs de crimes terroristes soient amenés à répondre de leurs actes, notamment par la coopération en matière judiciaire et répressive.

Enfin, pendant la pandémie, l'ONU doit rester vigilante et faire front commun dans sa lutte contre le terrorisme. Il est essentiel que nous nous adaptions aux nouveaux défis sans précédent qui se présentent à nous et que nous assurions la continuité et l'efficacité de notre réponse, notamment par le biais du Conseil de sécurité et de ses organes subsidiaires. Le report de l'examen de la Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies ne doit pas nous faire perdre de vue la priorité accordée à la lutte contre le terrorisme ni entraver le respect de nos obligations et engagements internationaux, notamment le droit international des droits de l'homme, le droit international humanitaire et le droit international des réfugiés. Nous restons attachés à la coopération multilatérale et multipartite pour atteindre notre objectif commun d'un monde sans terrorisme.

Annexe XIV**Déclaration de M^{me} Kelly Craft, Représentante permanente des États-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je remercie le Secrétaire général adjoint Voronkov de son analyse éclairante de l'évolution de la menace posée par l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) et des efforts menés par l'ONU pour la contrer. L'année dernière, nous avons vu nos efforts collectifs aboutir à la perte du contrôle territorial de l'EIIL et à la mort de son chef, Abu Bakr Al-Baghdadi. Ces victoires dans la bataille contre l'EIIL témoignent de l'action menée par la coalition mondiale pour en venir à bout.

La coalition continue de concentrer ses efforts sur quatre grands axes d'action non militaires : la lutte contre le financement ; la contre-propagande ; la détention et le rapatriement des combattants terroristes étrangers ainsi que l'application du principe de responsabilité pour les crimes et les exactions qu'ils ont commis ; et la stabilisation des zones libérées des griffes de l'EIIL. Il est essentiel que la coalition poursuive ses efforts dans chacun de ces domaines.

Le rapport du Secrétaire général (S/2020/774) montre clairement que les groupes affiliés à l'EIIL continuent de représenter une menace grave, de l'Afrique de l'Ouest à l'Asie du Sud-Est. Les États-Unis s'efforcent de braquer les projecteurs sur l'ampleur de cette menace en identifiant, en sanctionnant et en ciblant tous les groupes affiliés à l'EIIL. Au début de cette année, les États-Unis ont travaillé avec les membres du Conseil pour inscrire cinq organisations terroristes affiliées à l'EIIL sur la liste du Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999), 1989 (2011) et 2253 (2015) concernant l'EIIL (Daech), Al-Qaida et les personnes, groupes, entreprises et entités qui leur sont associés. Nous remercions les nombreux pays qui ont appuyé ces inscriptions et encourageons les États Membres de l'ONU à se joindre à nous pour identifier, inscrire et contrer tout groupe similaire dans le monde.

Bien que nous ayons vaincu l'EIIL et son califat autoproclamé sur le champ de bataille, nous devons œuvrer de concert pour empêcher que les combattants terroristes étrangers détenus ainsi que les membres de leur famille déplacés en Syrie et en Iraq ne deviennent le noyau d'un EIIL 2.0. À l'instar du Secrétaire général, nous sommes profondément préoccupés par le sort des milliers de combattants terroristes étrangers et des membres de leurs familles, dont la plupart sont de jeunes enfants, qui se trouvent encore dans des camps et des centres de détention. Les combattants terroristes étrangers doivent être poursuivis en justice et répondre de leurs crimes, et nous devons réhabiliter et réintégrer les membres de leur famille afin de prévenir l'émergence d'une nouvelle génération de combattants.

Les États-Unis ont donné l'exemple en rapatriant leurs citoyens et en les poursuivant en justice, le cas échéant. Les pays doivent rapatrier, poursuivre en justice, réhabiliter et réintégrer les combattants terroristes étrangers et leurs familles, selon qu'il convient.

Nous sommes déçus que les efforts déployés par l'Indonésie pour rédiger une résolution de portée pratique sur la poursuite, la réhabilitation et la réintégration des terroristes se soient heurtés au refus de certains membres du Conseil d'inclure le rapatriement. Le monde nous regarde. Le Conseil de sécurité va-t-il s'efforcer de remédier à la situation des combattants terroristes étrangers et des membres de leur famille restés en Syrie et en Iraq ? Ou – comme il l'a fait il y a deux semaines avec notre projet de résolution sur l'embargo sur les armes imposé à l'Iran (S/2020/797) – va-t-il balayer d'un revers de la main cette grave menace à la paix et à la sécurité internationales et pratiquer la politique de l'autruche ?

Nous voudrions par ailleurs saisir cette occasion pour mettre le Conseil au défi de s'opposer aux tentatives faites par certains pays d'utiliser abusivement la lutte contre le terrorisme afin de poursuivre leurs propres objectifs politiques. Nous sommes profondément préoccupés par la situation au Xinjiang, où plus d'un million d'Ouïghours et d'autres musulmans sont détenus arbitrairement sous couvert de lutte contre le terrorisme. L'internement qui est imposé sur la base d'indicateurs vagues et sans garantie d'un procès équitable est incompatible avec le droit international. La lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent ne doit jamais servir de prétexte pour faire taire la dissidence politique, restreindre la liberté d'expression, porter atteinte à la liberté religieuse ou réprimer les groupes minoritaires.

Les États-Unis sont prêts à travailler en collaboration avec leurs partenaires pour prévenir et combattre le terrorisme, tout en protégeant et en promouvant les droits de l'homme et les libertés fondamentales. Nous ne pouvons qu'espérer que nos partenaires se montreront à la hauteur de la situation et se joindront à nous, en particulier lorsqu'il s'agit de contrer les menaces émanant de l'Iran, le premier sponsor du terrorisme d'État au monde.

Annexe XV**Déclaration de M. Dang Dinh Quy, Représentant permanent du Viet Nam auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je voudrais commencer par remercier le Secrétaire général adjoint Voronkov et la Sous-Secrétaire générale Coninx de leurs exposés informatifs.

Nous apprécions vivement le onzième rapport stratégique du Secrétaire général sur la menace que représente l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL/Daech) (S/2020/774). Comme lui, nous sommes préoccupés par le fait qu'au cours de la période considérée, la communauté internationale a été assaillie à la fois par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et par de nouvelles attaques commises par l'EIIL et ses affiliés, en particulier dans les zones de conflit. Les terroristes profitent de toutes les occasions pour exploiter et exacerber à leur avantage les terribles conséquences socioéconomiques de la pandémie et des conflits de longue durée. Ils sèment la discorde et radicalisent les esprits en diffusant leurs discours sur les inégalités, les injustices, la pauvreté, la marginalisation et la discrimination. Ce sont là de sombres rappels que le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations reste une menace grave pour la paix et la sécurité internationales.

Nous saisissons cette occasion pour remercier la présidence indonésienne d'avoir systématiquement appelé l'attention du Conseil sur la lutte contre la menace du terrorisme. À cet égard, ma délégation souhaite souligner l'importance de la coopération internationale et régionale, car aucun pays n'est en sécurité tant que tous ne le sont pas. C'est particulièrement vrai lorsque les États doivent pousser à leurs limites les ressources internes qui sont destinées à d'autres priorités.

Le rapport du Secrétaire général (S/2020/774) confirme que la question du retour des combattants terroristes étrangers dans leur pays d'origine ou de leur réinstallation dans des pays tiers est un défi croissant, en particulier lorsque les pays rouvrent leurs frontières. Les réserves financières de l'EIIL, qui s'élèvent à quelque 100 millions de dollars, ainsi que les diverses méthodes de collecte de fonds utilisées par les groupes terroristes, ne font qu'exacerber plus encore la menace. Il est dès lors essentiel d'améliorer le partage des renseignements et des analyses entre les États et en leur sein sur les mouvements des terroristes, les attentats imminents, le recrutement, le financement et la propagande en ligne, ainsi que sur le renforcement des capacités nationales en matière de répression.

À l'échelon mondial, la Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies reste un cadre complet et efficace pour éliminer la menace, l'ONU y assumant un rôle central de coordination. Nous nous félicitons en particulier des fonctions essentielles remplies par le Bureau de lutte contre le terrorisme (BLT), la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme (DECT), l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions créée par les résolutions 1526 (2004) et 2253 (2015) concernant l'EIIL (Daech), Al-Qaida, les Taliban et les personnes et entités qui leur sont associées, ainsi que par divers autres organismes compétents des Nations Unies, pour fournir une assistance technique et renforcer les capacités. Les efforts qu'ils déploient pour assurer la continuité des opérations, fournir une assistance technique et collaborer avec les États Membres par l'intermédiaire de plateformes en ligne méritent d'être tout particulièrement salués.

Nous tenons à souligner que la récente Semaine de lutte contre le terrorisme, qui s'est tenue en ligne, a contribué à maintenir l'élan de la lutte contre le terrorisme. Nous nous félicitons que l'accent ait été mis sur le renforcement de la cohérence, de la coordination et de l'efficacité de l'action menée par l'ONU en matière de lutte contre le terrorisme, en particulier entre le BLT et la DECT. La pandémie

de COVID-19 montre à quel point il est important de garantir des synergies et la coordination de nos actions avec des ressources limitées.

Enfin et surtout, la lutte contre la menace multidimensionnelle du terrorisme exige de suivre une approche globale et holistique, qui consiste notamment à éliminer les conditions propices au terrorisme. Nous devons rester fermement déterminés à prévenir et régler les conflits, à pérenniser la paix, à promouvoir le développement et à garantir le respect des droits fondamentaux de tous. Il reste de la plus haute importance de traduire les terroristes en justice et de prévenir la résurgence du terrorisme, et ce, dans le respect des lois nationales et des obligations internationales. Nous sommes convaincus que l'entraide judiciaire et le partage des meilleures pratiques en matière de poursuites, de réintégration et de réinsertion des terroristes et des personnes à leur charge, le cas échéant, peuvent être bénéfiques et doivent être promus. Il est également crucial d'adopter une approche à l'échelle de la société en faisant participer tous les acteurs, en particulier les femmes, les jeunes, les organisations non gouvernementales, le secteur privé et le monde universitaire, à l'édification de sociétés équilibrées et soudées qui soient à même de résister au terrorisme et à la radicalisation.

Pour terminer, le Viet Nam réitère son ferme rejet du terrorisme et restera un partenaire dévoué dans la promotion de notre lutte commune contre le terrorisme sur la base de la Charte des Nations Unies, du droit international et de nos valeurs communes.
